



Communiqué

Extrait de PV, Bureau Plénier Lundi 9 mars 2026

Lyon, le 10 mars 2026

Opération « Un mois sans Futsal régional ».

Le Bureau Plénier prend connaissance de la décision suivante de la commission régionale Futsal prise le même jour :

« À la suite des décisions des Bureaux Pléniers des 9 et 11 février 2026 concernant le « mois sans Futsal régional » et le nouveau calendrier des compétitions qui en a découlé, la commission régionale futsal, après avoir examiné l'ensemble des documents fournis par les équipes R1, R2 et U18 Futsal et en plein accord avec la commission Prévention, Médiation Sécurité et la commission régionale des coupes, décide des dispositions suivantes concernant les compétitions régionales futsal à compter du 13 mars 2026 :

- Les équipes R1 de Futsal Lac d'Annecy, Chassieu Décines FC 2 et Vénissieux FC, n'ayant fourni aucun protocole à ce jour, disputeront leurs rencontres à domicile à huis clos jusqu'à nouvel ordre.
- L'équipe R2 de l'Arbre de Vie Futsal de Bourgoin-Jallieu n'étant pas autorisée, selon une décision de la CRTIS, à accueillir du public dans le gymnase où elle dispute ses matchs évoluera aussi à huis clos à domicile jusqu'à nouvel ordre.
- L'équipe d'ALF Futsal 2 ne pouvant proposer un dispositif adapté pour ses matchs de R2 disputera également ses matchs à huis clos jusqu'à nouvel ordre dans cette catégorie.
- Les autres équipes de R1, R2 et U18 Futsal sont autorisées à évoluer normalement dès le prochain week-end, quitte à fournir à la Commission quelques précisions complémentaires quant aux protocoles proposés.

Enfin, à titre conservatoire et le calendrier de la Coupe LAuRAFoot Futsal le permettant, le match du samedi 14 mars de la Coupe LAuRAFoot Futsal France Futsal Rillieux 69 contre Foot Salle Civrieux est reporté à une date ultérieure. »

Le Bureau Plénier remercie la commission régionale Futsal de son travail et de ses décisions qu'il fait complètement siennes. Il remercie également les Commissions régionales PMS et des Coupes de leur concours et demande à ces 3 commissions de mettre en œuvre dans les meilleures conditions les décisions prises, en associant les commissions régionales des Arbitres et des Délégués pour la désignation des officiels, ainsi que d'en assurer un suivi rigoureux.

Le Bureau Plénier se tiendra régulièrement informé de l'évolution de ce dossier afin de garantir le bon déroulement des compétitions régionales Futsal d'ici la fin de saison.

Bureau Plénier de la LAuRAFoot - Mars 2026

